

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1



PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 12 avril 2021

Document destiné aux saisines et notifications avant l'enquête publique – Juillet 2025

NEAPOLIS Atelier d'Urbanisme
3 Allée du Green - 14520 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN
neapolis@orange.fr



REGLEMENT GRAPHIQUE

Limites de zones

ESPACES BOISES CLASSES EXISTANTS OU A CREER
> article L.113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES (ER) au profit de la commune
> article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

- 1 - Aménagement du carrefour de la RD514 / Rue Morice = 290 m²
- 2 - Réalisation d'un ouvrage pour les eaux pluviales = 3460 m²
- 3 - Rétablissement du chemin entre la Basse Ecarde et le bourg = 3a : 710 m² / 3b : 65 ml x 3 m
- 4 - Aménagement d'une voie cyclable, création de plantations et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales = 4800 m²
- 6 - Création d'un nouveau cimetière = 4400 m²
- 7 - Création d'une voie cyclable rue de Dolton / RD37B = 7a : 640 ml x 5 m / 7b : 355 ml x 5m
- 8 - Création d'une liaison entre la voie cyclable et la rue du nouveau lotissement = 407 m²
- 9 - Aménagement de carrefour RD223 / RD236 = 35 m²
- 10 - Création de nouvelles sections de chemins pour la continuité du réseau pédestre dans le marais entre le chemin de halage et la RD514 = 10a : 365 ml x 5m / 10b : 300 ml x 7m / 10c : 350 ml x 5m

SECTEURS SOUMIS AUX O.A.P.
> article L.151-6 et suivants du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS D'INTERET PATRIMONIAL, PAYSAGER ET/OU ECOLOGIQUE
repérés en application de l'article L.151-19 et L.151-23 du Code de l'Urbanisme

SECTEURS DE PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS A CONSERVER

LISIÈRES URBAINES A PRESERVER

VERGERS

MAILLAGE DE HAIES

ARBRES REMARQUABLES

MARES (hors zones de marais)

CONSTRUCTIONS

MURS

ZONES HUMIDES AVEREES

POUR INFORMATION

SITES D'ACTIVITES AGRICOLES

PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE IMMEDIAT
> voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE RAPPROCHE
> voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE

PERIMETRE DE PROTECTION DE FORAGE ELOIGNE
> voir les SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUE

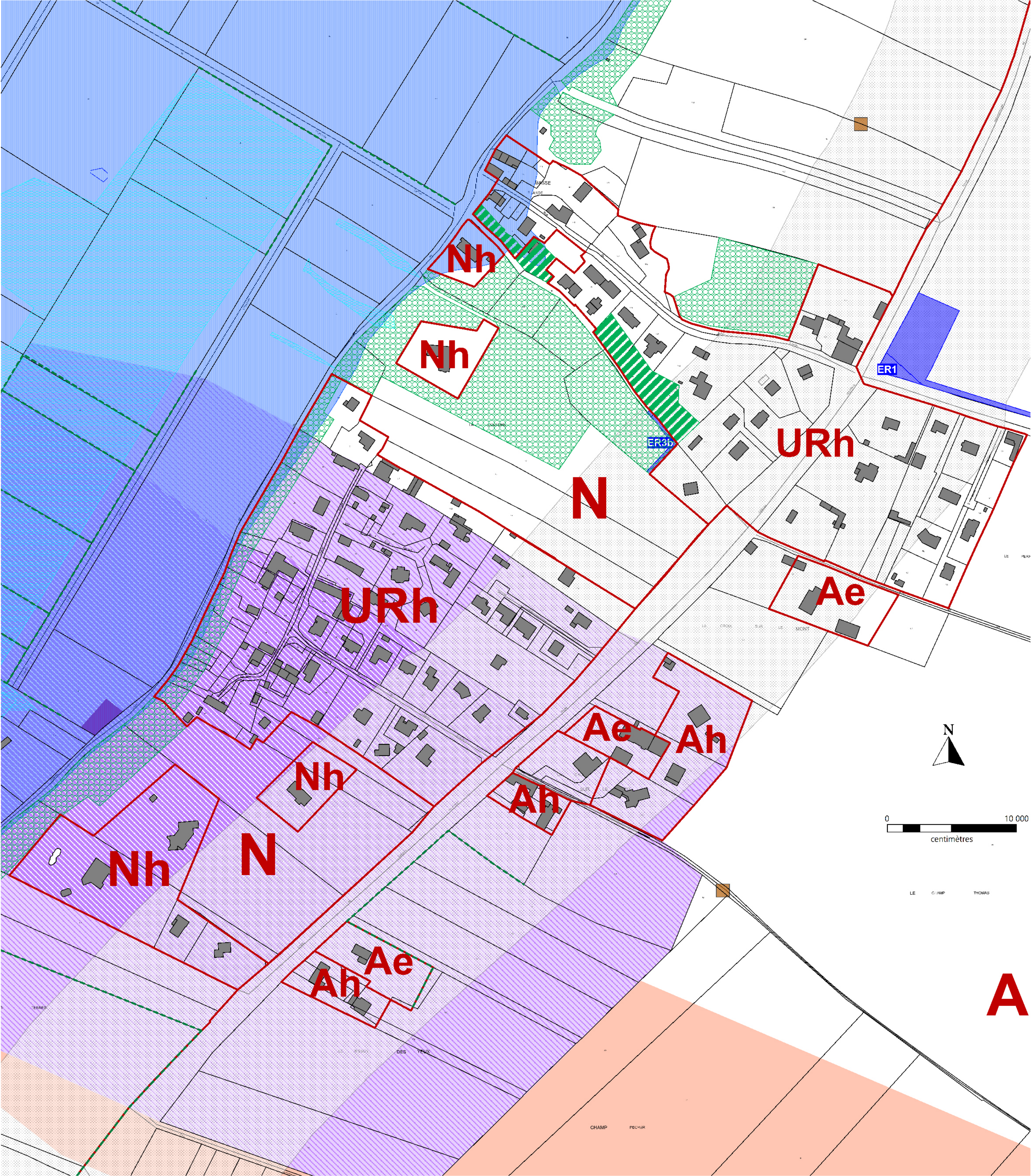
CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
par arrêté préfectoral du 15/05/2017 : RD514 (catégorie 3 - 100 m)

ZONES DE RISQUES AUTOUR DE LA CANALISATION DE TRAPIL

PERIMETRE IMPACTE PAR LE PLAN DE PREVENTION MULTI-RISQUES DE LA BASSE VALLEE DE L'ORNE
> source : Préfecture du Calvados

SITES D'ANCIENNES CARRIERES

ZOOM SUR LES ECARDES



ZOOM SUR LE BOURG

